

Niveau 4 (ou assimilés) Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale

MAJ : 19/12/2023

Diplôme
d'État

Le TISF est un professionnel qui intervient dans le quotidien et au domicile des personnes dans leur intimité. Il accompagne la cellule familiale lors de difficultés passagères, dans des situations de modifications importantes de la vie (naissance, séparation, décès, etc...) ou dans le cadre de la protection de l'enfance (visites accompagnées ou médiatisées).

À travers des activités d'aide à la vie quotidienne, il mène des actions préventives, éducatives et réparatrices qui visent à favoriser l'autonomie des personnes et leur intégration dans leur environnement, à créer ou restaurer le lien social. Le TISF est amené à travailler en équipe pluri-professionnelle et en partenariat avec d'autres acteurs de l'action sociale. Il exerce au sein d'associations d'aide à domicile, d'établissements sociaux et médico-sociaux (CHRS, CADA...) ou en collectivités territoriales (Départemental, CCAS) en situation de handicap ou en collectivités territoriales (Conseil Départemental, CCAS).

Objectifs

- ✓ Développer des compétences qui font du TISF un travailleur social de proximité garant des droits et du respect des personnes accompagnées.
- ✓ Expérimenter le métier par le biais de l'alternance (périodes de formation en stage et en centre de formation).
- ✓ Expérimenter et développer une fonction de soutien à la parentalité.
- ✓ Contribuer au développement de la dynamique familiale.

Programme

✓ Formation théorique :

- DF1 : Conduite du projet d'aide la personne (270 h)
- DF2 : Communication professionnelle et travail en réseau (100 h)
- DF3 : Réalisation des actes de la vie quotidienne (150 h)
- DF4 : Transmission des savoirs et des techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans la vie quotidienne (150 h)
- DF5 : Contribution au développement de la dynamique familiale (150 h)
- DF6 : Accompagnement social vers l'insertion (130 h)

✓ Formation pratique :

1ère année :

- ⇒ 1er stage de 4 semaines
- ⇒ 2ème stage de 6 semaines
- ⇒ 3ème stage de 7 semaines (stage collectif avec une commande institutionnelle)

2ème année :

- ⇒ 4ème stage de 8 semaines
- ⇒ 5ème stage de 8 semaines

Sur les cinq stages que comprend la formation, un stage doit être effectué obligatoirement dans une association d'aide à domicile.

Méthodes mobilisées

Cours théoriques, travaux dirigés, suivi du parcours de professionnalisation par un formateur conseiller d'étude, séminaires liés à une thématique, travail en transversalité, journées d'étude, analyse de la pratique, ateliers sur des thématiques professionnelles, préparation à la certification pour le diplôme d'État.

Modalités d'évaluation

	1ère année	2ème année
DF1	Rapport de stage 2 Rapport de stage collectif	Ecrits intermédiaires/ rédaction du dossier de pratiques professionnelles et retours formatifs
DF2	Synthèse de documents à partir d'une thématique + rédaction d'un document de communication	Evaluation à partir d'un écrit professionnel Epreuve blanche/ entraînement à l'épreuve orale
DF3	Mises en situations pratiques blanches Epreuves certificatives	
DF4	Contrôle de connaissances	Evaluation à partir d'une situation présentée
DF5	Un écrit sur table sur une situation d'accompagnement rencontrée en stage	2 épreuves écrites d'entraînement Rédaction d'une fiche de lecture
DF6	Observation d'une situation d'accompagnement	Evaluation portant sur un contrôle de connaissances 2 épreuves écrites d'entraînement

Taux de réussite au diplôme

Nombre d'inscrits	Nombre d'admis	Validation partielle	Taux de réussite
DETISF 2023			
10	10	0	100 %
DETISF 2021			
11	10	1	90,91 %
DETISF 2019			
13	10	3	76,92 %
DETISF 2017			
13	13	0	100 %

DETISF 2022 : 2 inscrits admis (DF non validés en 2019 et 2021)

Diplôme accessible via la validation des acquis de l'expérience (VAE)

Public

- Personnes en poursuite d'étude (formation initiale)
- Demandeurs d'emploi (formation initiale)
- Salariés (formation professionnelle continue)
- Personnes ayant obtenu une validation partielle du diplôme par la VAE

Possibilité d'entrer en formation en contrat d'apprentissage (jusqu'à 29 ans révolus), en contrat de professionnalisation ou avec un CPF-Transition.

Prérequis

Pas de diplôme ni d'expérience exigés pour accéder aux sélections.

Aptitudes essentielles pour s'engager dans la formation

Grande capacité d'adaptation, sens pratique, sens de l'organisation et des responsabilités, goût pour le relationnel, tact, patience, discrétion, sens du travail en équipe, bon équilibre psychologique.

Modalités d'accès

Satisfaire aux épreuves d'admission. Cf. p. 2
1 session tous les 2 ans (années impaires)
Rentrée en septembre
Cf. règlement d'admission complet sur le [site internet](#)

Durée

2 ans dont :
950 h de formation théorique
1 155 h de formation pratique

Accessibilité handicap

L'IRTESS s'assure de la mise en place des aménagements notifiés par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes (CDAPH) suite à la demande de la personne.

Contact référent handicap

Anne PONCHON
aponchon@irtess.fr - Tel. 03 80 72 64 39

Conditions d'accès aux épreuves d'admission :

Aucun diplôme n'est exigé. Cependant, il est nécessaire de témoigner de sérieuses capacités d'expression écrite et d'analyse.

La prochaine rentrée en formation de TISF aura lieu en septembre 2025.

Inscriptions en ligne sur notre site www.irtess.fr : en 2025 (à préciser).

Épreuves :

- Une épreuve écrite d'admissibilité : **en 2025 (à préciser)** à l'IRTESS, 2 rue Professeur Marion 21000 Dijon
- Une épreuve orale d'admission : **en 2025 (à préciser)** à l'IRTESS.

Sont dispensés de l'épreuve écrite les titulaires :

- ◆ Les titulaires
 - d'un baccalauréat général, technologique ou professionnel ;
 - d'un diplôme délivré par l'État ou diplôme national ou diplôme visé par le ministère chargé de l'enseignement scolaire, sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à un baccalauréat ;
 - d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) au moins de niveau 4 ;
- ◆ Les lauréats de l'Institut du Service Civique ou de l'engagement.

Frais d'inscription au concours :

- Épreuve écrite : 101 €. Pour les candidats passant leur épreuve dans les DOM-TOM, les frais d'inscription sont majorés de 50 €.
- Épreuve orale : 115 €.

Les frais d'inscription au processus d'admission ne seront pas remboursés en cas de désistement, sauf circonstances exceptionnelles (40 € de frais de dossier seront alors conservés par l'IRTESS). *Ces frais restent dus quelle qu'en soit l'issue.*

Frais de formation :

<i>Rentrée 2025</i>	Formation Initiale	Formation Initiale par Apprentissage	Formation Professionnelle Continue
Frais d'inscription	184 € par an	Forfait CFA <i>Prendre attache auprès du CFA sanitaire et social hors les murs de BFC au 03.80.69.24.07</i>	184 € par an
Frais de scolarité	350 € par an		/
Frais pédagogiques	financés par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté		13 680 € pour l'ensemble des 2 années de formation

Avant et après l'entrée en formation, les frais d'inscription restent dus.

Tarifs applicables du 1er janvier au 31 décembre 2025. Paiement en ligne sécurisé sur la plateforme Paybox.

Place ouvertes / Modalités d'entrée en formation

La formation est accessible :

- en Formation Initiale (FI) : 8 places. Les frais pédagogiques sont financés par le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté, les frais d'inscription et de scolarité sont à la charge du stagiaire.
- en apprentissage (FIA) : 10 places. Les frais d'inscription et pédagogiques sont financés par l'employeur.
- en Formation Professionnelle Continue des salariés (FPC), 20 places :
 - si le stagiaire est salarié ou en contrat de professionnalisation du secteur socio-éducatif, les frais d'inscription et les frais pédagogiques sont financés par l'employeur.
 - dans le cadre d'un CPF de transition, les frais pédagogiques sont financés par l'OPCO. Les frais d'inscription sont à la charge du stagiaire.

Pour les candidats en situation d'emploi : avoir l'engagement écrit de l'employeur pour entreprendre cette formation

En savoir plus

Sélection-Admission
Paola DUCHESNE
pduchesne@irtess.fr
Tél. 03 80 72 64 41

Responsable formation
Geneviève VERMOT
gvermot@irtess.fr
Tél. 03 80 72 64 35

VAE
Anne ROGNON
arognon@irtess.fr
Tél. 03 80 72 64 40

Prépa concours
Nathalie FEUVRIER
nfeuvrier@irtess.fr
Tél. 03 80 72 64 98